

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 20

Nombre de suffrages : 25

Date de convocation
12/12/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme CHARRIER Emilie donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. MARTINEAU Bernard donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, Mme LUMET Anne-Claude, M. MARTINEAU Bernard, M. STEENO Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAVAUD Céline

Numéro interne de l'acte : D23_12_24

Objet : VIE ASSOCIATIVE-ACTEURS ECONOMIQUES
Location de salles communales à la société Webasto

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 12 mars 2024, il a été décidé d'appliquer le tarif de 66€/jour pour la location des salles communales à la société WEBASTO.

Pour information, tarif du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 : 66 €/jour de location (D20.12.2022 - LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR A LA SOCIETE WEBASTO).

Monsieur le Maire propose une hausse de 1.5% correspondant à l'augmentation appliquée pour l'ensemble des locations communales en 2025.

Il propose donc au Conseil Municipal le tarif de 67€/jour et de l'autoriser à signer la convention correspondante qui sera établie du 1er février 2025 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 085-200059079-20241219-D23_12_24-DE



VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Céline RAVAUD

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of overlapping loops and curves.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

A handwritten signature in black ink, consisting of several long, sweeping strokes.

